



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

ARRETE N° 2005-01-20-R-0018

commune(s) :

objet : **Délégation de Mme Michèle Pédrini à la présidence de la commission permanente d'appels d'offres et des jurys**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

n° provisoire 7773

Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 5211-2, L 5211-9 et L 2122-8 ;

Vu le code des marchés publics et, notamment, ses articles 22, 24 et 25 (décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004) ;

arrête

Article 1er - Monsieur le président de la Communauté urbaine, président de la commission permanente d'appels d'offres, désigne madame Michèle Pédrini comme sa représentante en tant que présidente de cette commission. Elle assurera également la présidence des commissions et jurys institués par le code des marchés publics (sauf commission de délégation des services publics).

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté sont applicables dès sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat.

Lyon, le 20 janvier 2005

Le président,

Gérard Collomb.